

VEILLE JURIDIQUE AVRIL 2019

Lois,décrets,arrêtes,circulaires Fonction Publique

Fonction Publique

[Décret n° 2019-377 du 26 avril 2019 modifiant le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur](#) JO du 28

Modification de la direction de la modernisation et de l'action territoriale et de la DRH du ministère de l'intérieur.

La première direction s'appelle désormais direction de la modernisation et de l'administration territoriale,

Elle prend le pilotage des moyens de fonctionnement mutualisés des SD départementaux et régionaux,La DRH intègre la gestion et le management des personnels dépendant de l'actuel programme 333

Arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la *nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration* JO 2 avril

Arrêté du 9 avril 2019 fixant le montant des *crédits de temps syndical accordés CCFP* aux organisations syndicales représentatives de la fonction publique JO 13

[Circulaire du 3 avril 2019](#) relative à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques

[Guide pratique des procédures Accidents de service - Maladies professionnelles](#) portail de la Fonction publique 26 avril 2019

« Ce guide est destiné à accompagner les employeurs publics dans l'appropriation et la mise en œuvre des règles relatives au congé pour invalidité temporaire imputable au service applicable aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires de l'État, afin de faciliter leur application et de permettre un accompagnement optimal des agents victimes d'accidents de service ou de maladies professionnelles" »

[Guide la qualité de vie au travail](#) portail de la Fonction publique, 26 avril 2019

« Ce guide méthodologique a été réalisé dans le cadre de la convention de partenariat entre la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). Il s'agit d'un outil d'aide au lancement, à la mise en oeuvre et au suivi d'une démarche qualité de vie au travail (QVT) à destination des acteurs de la fonction publique. »

Politiques Publiques

Loi n° 2019-283 du 8 avril 2019 autorisant la ratification de la convention n° 184 de l'Organisation internationale du travail relative à la [sécurité et la santé dans l'agriculture](#). JO 12 avril

Décret n° 2019-291 du 10 avril 2019 relatif à la [commémoration annuelle du génocide arménien](#) de 1915 JO du 11

Décret n° 2019-356 du 23 avril 2019 relatif à la procédure d'[instruction des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles](#) du régime général. JO 25

Décret n° 2019-357 du 23 avril 2019 relatif à la [vaccination par les pharmaciens d'officine](#). JO 25

Arrêté du 23 avril 2019 fixant la [liste des vaccinations](#) que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer en application du 9° de l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique. JO du 26

Décret n° 2019-365 du 24 avril 2019 modifiant le décret n° 2018-230 du 30 mars 2018 relatif à l'[expérimentation d'emplois francs](#). JO 26

Décret n° 2019-382 du 29 avril 2019 portant application des dispositions de l'article 104 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel relatif aux [obligations en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise](#) JO du 30

Jurisprudence

Politique Publique

Écriture inclusive

CE [n°417128](#) 28 fév 2019

Validation par le CE de la circulaire qui interdisait l'écriture inclusive dans l'administration

Droit des personnels

Abandon de poste : le délai de mise en demeure ne souffre d'aucune exception

CE 7 dec2018 [n°412905](#)

Une mesure de radiation des cadres pour abandon de poste ne peut être prononcée que si l'agent concerné a, préalablement été mis en demeure de rejoindre son poste ou de reprendre son service dans un délai approprié.

La mise en demeure doit être écrite et notifiée à l'intéressé, en précisant notamment le risque encouru, à savoir une radiation des cadres sans procédure disciplinaire préalable.

Lorsque l'agent ne s'est ni présenté ni fait connaître à l'administration aucune intention avant l'expiration du délai fixé par la mise en demeure, et en l'absence de toute justification d'ordre matériel ou médical de nature à expliquer le retard qu'il aurait eu à manifester un lien avec le service, l'abandon de poste peut être valablement constaté.

Dans cette affaire, l'administration a adressé, le 17 mars 2014, une mise en demeure à l'agent

de reprendre ses fonctions à la date du 24 mars 2014. L'agent avait adressé en date du 14 février 2014, un pli contenant une demande de placement en congé de longue maladie accompagnée d'un certificat médical attestant que son état de santé justifiait l'attribution d'un tel congé.

Le juge a estimé que la circonstance que l'intéressé ait reçu, en date du 22 mars 2014, la réexpédition par la Poste de son courrier est sans incidence sur la détermination du point de départ du délai qui lui avait été fixé pour reprendre ses fonctions, à savoir le 24 mars 2014.

Donc la radiation des cadres est régulière.

Concours interne - dates auxquelles s'apprécient les conditions pour concourir.

TA de Paris 4 avril 2019,

Le TA juge qu'en matière de candidature à un concours interne de la fonction publique, hormis les conditions générales prévues aux articles 5 et 5 bis du titre Ier du statut général qui doivent être remplies au plus tard à la date de la première épreuve, les autres conditions doivent être appréciées à la date de la clôture des inscriptions.

Décharge syndicale au profit d'agents affectés au sein d'un autre ministère : oui si électeur au CTM du MAA en l'occurrence.

CE 5 avril 2019 [n°410956](#)

Le CE précise à l'occasion d'une requête du synd SP AGRI -CFDT les modalités d'attribution des décharges d'activités de service au sein d'un département ministériel et, en particulier, les règles applicables lorsque les agents concernés sont affectés sous l'autorité d'un autre ministre.,

Le CE juge que :

- En premier lieu, les décharges d'activité de service constituent l'une des modalités d'exercice de la liberté syndicale dans la fonction publique, dans les conditions définies par les dispositions de l'article 16 du décret du 28 mai 1982 citées au point 2. En jugeant que le principe de liberté syndicale ne couvrait pas l'attribution aux syndicats de facilités pour l'exercice du droit syndical, dont l'octroi de décharges d'activités de service, la cour administrative d'appel de Paris a commis une erreur de droit.

En deuxième temps le CE juge fort logiquement que "chacune de ces organisations syndicales désigne librement parmi ses représentants les bénéficiaires de sa part du crédit de temps syndical. Elle communique au ministre en charge du département ministériel ou au chef de service intéressé la liste nominative des bénéficiaires des crédits sollicités sous forme de décharges d'activité de service. Ces bénéficiaires sont des agents de ce département ministériel et à ce titre électeurs au comité technique ministériel, quand bien même ils seraient affectés dans un service placé sous l'autorité d'un autre ministre ou mis à sa disposition. Dans ce cas, l'autorité compétente recueille l'accord de cet autre ministre ou du chef du service où est affecté l'agent, lequel se prononce au regard de la compatibilité de la décharge sollicitée avec la bonne marche de ce service

Entretien professionnel - Il doit être conduit par le supérieur hiérarchique réel et doit avoir une durée suffisante pour que soient abordés les thèmes à évaluer.

TA de Paris 4 avril 2019,

Le TA juge qu'un supérieur hiérarchique, régulièrement absent en raison de son activité syndicale, ne peut pas être regardé comme l'autorité habilitée à conduire l'entretien professionnel de l'agent qui, au quotidien, est contrôlé et prend ses instructions auprès d'une autre personne. De plus, cet entretien, pour aborder les thèmes imposés, ne peut pas être conduit en cinq minutes.

Pension de réversion - Précisions sur les revenus à prendre en compte pour qu'un enfant majeur infirme puisse en bénéficier.

CE 10 avril 2019 [n°412651](#)

Le CE a jugé qu'en matière de pension de réversion allouée à un enfant majeur infirme, seuls les revenus d'origine professionnelle de l'enfant doivent être pris en compte pour apprécier si cette infirmité l'empêche d'exercer une activité professionnelle lui permettant de subvenir à ses besoins

Personnes handicapées. : limites de l'accès à l'emploi public

CAA Bordeaux 7 février 2019 - [n° 17BX00354](#)

L'administration doit prendre les mesures appropriées au cas par cas pour permettre l'accès de chaque personne handicapée à l'emploi auquel elle postule sous réserve, d'une part, que ce handicap soit compatible avec l'emploi en cause et, d'autre part, que ces mesures ne constituent pas une charge disproportionnée pour le service.

Prime informatique - La motivation nécessaire à la légalité de son abrogation.

TA de Bordeaux 17 avril 2019,

Le TA juge que, pour être régulièrement motivée, la décision d'abroger une prime informatique irrégulièrement octroyée à un agent public depuis plus de 4 mois doit expliciter le fondement légal ainsi que les conditions de son octroi qui peuvent faire défaut.

Procédure disciplinaire : la sanction doit être proportionnée à la faute, et tenir compte du contexte

CE [n°40799](#) 13 mars 2019

"Si le comportement de Mme A... présente un caractère fautif et traduit une perception défailante des obligations inhérentes à sa fonction, il ressort des pièces du dossier qu'elle a fait preuve de qualités professionnelles reconnues par ses pairs, par les agents de l'établissement qu'elle dirige et par les résidents de celui-ci, et que son comportement fautif s'inscrit dans un contexte de tensions dont l'exacerbation et la médiatisation sont en partie imputables à la communauté d'agglomération. Dans ces conditions, l'autorité disciplinaire, qui disposait d'un éventail de sanctions de nature et de portée différentes, a, en faisant le choix de la révocation qui met définitivement fin à la qualité de fonctionnaire, prononcé à l'encontre de Mme A...une sanction disproportionnée."

La prise en compte d'un âge permettant un déroulement de carrière satisfaisant pour un recrutement n'est pas forcément une discrimination.

CE 11 avril 2019 [n°417531](#)

"Par suite, M. E... n'est pas fondé à soutenir que la lettre de la secrétaire générale du Conseil d'Etat du 1er février 2017 adressée à l'ensemble des premiers conseillers de tribunal administratif et de cour administrative d'appel pour les informer de la prochaine nomination de deux maîtres des requêtes aurait affecté la légalité de la procédure en ce qu'elle indique notamment que, au nombre des éléments susceptibles d'être pris en compte pour l'appréciation des candidats, figure " un âge permettant au candidat un déroulement de carrière satisfaisant au Conseil d'Etat"

ARRÊTES MINISTERIELS, CIRCULAIRES ET NOTES DE SERVICES MAAF

Ordonnance n° 2019-361 du 24 avril 2019 relative à l'indépendance des activités de conseil à [l'utilisation des produits phytopharmaceutiques](#) et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques. JO 25

Ordonnance n° 2019-362 du 24 avril 2019 relative à la [coopération agricole](#) JO 25

Ordonnance n° 2019-363 du 24 avril 2019 étendant les [pouvoirs de police judiciaire des agents](#)

Décret n° 2019-313 du 12 avril 2019 relatif au [comité régional de l'alimentation](#) JO du 13

Décret n° 2019-321 du 12 avril 2019 relatif aux conditions de présentation de la [publicité destinée aux utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques](#) JO 14

Décret n° 2019-324 du 15 avril 2019 relatif à l'[expérimentation de dispositifs d'abattoirs mobiles](#) JO 16

Décret n° 2019-325 du 15 avril 2019 relatif à l'[expérimentation de l'affichage obligatoire des menus en restauration collective](#) (pour l'information des usagers, de la nature des produits entrant dans la composition)JO 16

Décret n° 2019-329 du 16 avril 2019 relatif aux [substances naturelles à usage biostimulant](#) et aux préparations naturelles peu préoccupantes en contenant JO 17

Décret n° 2019-330 du 16 avril 2019 relatif à la composition de la Commission nationale technique du [Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire](#) JO 17

Décret n° 2019-332 du 17 avril 2019 relatif aux conditions de mise en œuvre des [analyses d'autocontrôle dans les secteurs alimentaire, des sous-produits animaux](#) et de l'alimentation animale JO du 18

Décret n° 2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la [composition des repas servis dans les restaurants collectifs](#) en application de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime.JO du 24

Décret n° 2019-379 du 26 avril 2019 relatif à l'[expérimentation de dispositif de contrôle par vidéo en abattoir](#) JO 28

Arrêté du 12 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'[examens professionnels pour l'avancement aux grades de SA cl sup et de SA cl ex](#)
JO 18

Arrêté du 29 mars 2019 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant [organisation et attributions de la direction générale de l'enseignement et de la recherche](#). JO 26

Décret n° 2019-378 du 26 avril 2019 relatif aux [conditions de collecte et de traitement de données épidémiologiques par des personnes agréées](#) JO 28

BO n°14

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-260](#) du 03-04-2019

Modalités de recrutement et de prolongation des contrats des agents contractuels non enseignants.

Note de service [DGER/SDRICI/2019-259](#) du 03-04-2019

Appel à projets "L'enseignement agricole au service des transitions agroécologiques".

BO n°15

Note de mobilité [SG/SRH/SDCAR/2019-280](#) du 11-04-2019

Calendriers du cycle de mobilité de l'automne 2019

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2019-269](#) du 04-04-2019.

Mise en place d'un tutorat pour les cadres de proximité primo-accédants en services déconcentrés, hors dispositifs spécifiques existants

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2019-273](#) du 09-04-2019

Additif à la note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-117, publiée le 07/02/2019, concernant la prestation interministérielle destinée aux jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans. Le taux mensuel appliqué à cette allocation est porté à 123,95 € au 1er avril 2019.

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2019-274](#) du 10-04-2019

Campagne d'adhésion aux prestations sociales interministérielles (PSI) 2020 au bénéfice des agents contractuels sur budget (ACB) des établissements publics d'enseignement agricole.

Note de service [DGER/SDEDC/2019-265](#) du 04-04-2019

Demande de congé de formation professionnelle par les agents contractuels d'enseignement nationaux affectés dans l'enseignement technique agricole public – Année scolaire 2019-2020.

Note de mobilité [DGER/SDEDC/2019-266](#) du 04-04-2019

Modalités d'organisation de la campagne annuelle de mobilité des personnels contractuels enseignants et d'éducation sur moyens permanents de l'enseignement technique agricole public (ACEN) en CDI et CDD) et d'attribution de postes pour l'affectation en qualité de stagiaires des lauréats des procédures de recrutement dans les corps de personnels d'enseignement et d'éducation relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), pour la rentrée scolaire 2019.

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-275](#) du 09-04-2019

Modalités d'élaboration des tableaux d'avancement à l'échelon spécial du grade de la classe exceptionnelle des enseignants contractuels de droit public affectés dans les établissements d'enseignement privé sous contrat au titre de l'année 2018.

[Arrêté](#) du 04-04-2019

Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

[Arrêté](#) du 04-04-2019

Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture

BO n°16

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-308](#) du 17-04-2019

Propositions d'avancement de grade des personnels relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) au titre de 2020.

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-309](#) du 17-04-2019

Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture au titre de l'année 2019 .

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-310](#) du 17-04-2019

Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture au titre de l'année 2019

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-311](#) du 17-04-2019

Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) au titre de l'année 2020 .

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-312](#) du 17-04-2019

Contrat de fin de carrière pour les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) au titre de l'année 2020

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-313](#) du 17-04-2019 Inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi d'attaché(e) d'administration de l'Etat au titre de l'année 2019

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-314](#) du 17-04-2019

Promotion au grade d'attaché d'administration hors classe de l'Etat (AAHCE) au titre de l'année 2020 et promotion à l'échelon spécial du grade d'AAHCE au titre de l'année 2019

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2019-315](#) du 17-04-2019

Grade d'accès fonctionnel des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement - mise en oeuvre de l'avancement au grade d'ingénieur hors classe, pour l'année 2020, et accès à l'échelon spécial de ce grade pour l'année 2019.

BO n°17

RAS

BO n°18

RAS

Divers

Conditions de travail

La fonction publique au menu du prochain rapport Lecocq. » - Santé & Travail, le 26 mars 2019 « La députée LREM du Nord Charlotte Lecocq s'est vu confier par le Premier ministre la rédaction d'un nouveau [rapport sur l'amélioration de la prévention des risques professionnels, cette fois dans la fonction publique](#). Conclusions attendues le 31 mai.

[Prévenir les addictions au travail : recommandations de la plateforme RSE](#). » INRS, le 22 mars 2019 « Dans l'objectif d'engager les entreprises pour prévenir les conduites addictives (alcool, tabac,

stupéfiants), la plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (plateforme RSE) publie un avis accompagné d'une infographie faisant la synthèse des principales recommandations. »

« [Organisation du temps de travail](#). » Dares - Synthèse.S 28 mars 2019 «Ce numéro de Synthèse.Stat' présente les résultats de l'enquête Conditions de travail – Risques psychosociaux de 2016 concernant les indicateurs relatifs à l'organisation du temps de travail : semaine de travail, horaires atypiques, dépassements, concordance des horaires avec la vie hors travail, etc.

Ce volume recouvre un des six axes d'analyse des risques psychosociaux construits par le collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail : l'intensité du travail et temps de travail (axe 1). L'enquête Conditions de travail et Risques psychosociaux (CT-RPS) 2016, réalisée par la Dares, la Drees, la DGAFP et l'Insee, est la concrétisation des recommandations du Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail, réuni en 2009-2010 à la demande du ministre chargé du travail. »

« [Autonomie dans le travail](#). » Dares - Synthèse. 4 avril 2019 « Ce numéro de Synthèse.Stat' présente les résultats de l'enquête Conditions de travail - Risques psychosociaux de 2016 concernant l'autonomie des salariés dans la réalisation des tâches qui leur sont confiées ainsi que la façon dont le travail permet ou non aux salariés de se développer personnellement. La structure de ce volume s'inspire étroitement de la façon dont le collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail a construit le troisième de ses six axes d'analyse des risques psychosociaux, celui portant sur l'autonomie. Conformément aux principes de l'enquête Conditions de travail depuis sa création en 1978, c'est le point de vue et les connaissances du salarié sur son travail qui sont recueillis. »

« [Bien-être au travail, tout dépend des managers](#). »- Les Echos, le 1er avril 2019 « Légalement tenues d'assurer la bonne santé de leurs collaborateurs, les entreprises cherchent aussi parfois à garantir leur bien-être. Quitte à oublier les fondamentaux : un espace de travail adapté et des relations de confiance. »

"A quoi bon « programmer des cours de yoga quand des managers se comportent mal »"

"Quand la langue de Shakespeare distingue la santé mentale « *wellness* » du bien-être ressenti « *well-being* », le français fait du bien-être au travail une expression mot fourre-tout, qui englobe aussi le bonheur au travail. Plus précis, le Bureau international du travail inclut dans sa définition la santé physique et mentale, le sentiment de satisfaction et l'épanouissement au travail tout comme les nécessités de répondre aux enjeux de société que sont l'allongement de la vie professionnelle, la féminisation et la lutte contre l'exclusion du marché de l'emploi. "

[Nomadisme, flexibilité et télétravail en hausse](#). » - Zevillage, le 3 avril 2019 « L'Observatoire Actineo vient de publier sa dernière étude sur les modes de vie des Français au travail. Un champ d'analyse très large qui met en évidence de nouveaux usages et de nouvelles tendances utiles aux employeurs pour attirer et retenir les talents. »

« [Reconnaissance, insécurité et changements dans le travail](#). » Dares - Synthèse.Stat', le 26 avril 2019 « Ce numéro de Synthèse.Stat' présente les résultats de l'enquête Conditions de travail - Risques psychosociaux de 2016 concernant les indicateurs relatifs à la reconnaissance et l'évaluation du travail, à l'insécurité de l'emploi et aux changements organisationnels. Ce volume recouvre deux des six axes d'analyse des risques psychosociaux construits par le collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail : les rapports sociaux au travail (axe 4) et l'insécurité de la situation de travail (axe 6). Conformément aux principes de l'enquête Conditions de travail depuis sa création en 1978, c'est le point de vue et les connaissances du salarié sur son travail qui sont

recueillis. Les résultats sont systématiquement ventilés par sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, type d'employeur (distinguant les trois versants de la fonction publique). »

« *Le manager super-héros est un mauvais chef.* » - Les Echos, le 2 mai 2019 « Les managers surperformant installent autour d'eux un fonctionnement en étoile dont ils sont le centre. Cela génère une dépendance et des comportements de suiveur dans les équipes. Pour Charles-Henri Colonna, conseil en management, ce type de chef doit impérativement apprendre à laisser respirer ses troupes. »

AP 2022 ET transformation du statut

Projet de loi de transformation de la fonction publique. » portail de la fonction publique, 27 mars 2019 «

:le dossier de presse : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/>

-dossier législatif du projet de loi : <http://www.assemblee-nationale.fr/>

-Avis du Conseil d'État, sur un projet de loi de transformation de la fonction publique - <http://www.conseil-etat.fr/http://www.conseil-etat.fr/Decision...>

-état d'avancement des travaux <http://www2.assemblee-nationale.fr/>

Statut-Rémunération

Les salaires dans la fonction publique en 2017 : portail de la Fonction publique 28 mars 2019 « En 2017, le salaire net moyen dans la fonction publique augmente de 0,9 % en euros constants. Compte tenu de l'inflation, le salaire net moyen croît en 2017 de 0,9 % en euros constants (après +0,4 % en 2016). Le salaire brut moyen augmente quant à lui de 1,2 % en euros constants. L'écart entre les deux évolutions s'explique en particulier par l'augmentation des taux de cotisations salariales de retraite de l'ensemble des agents de la fonction publique notamment au titre de la réforme des retraites de 2010 pour les fonctionnaires. »

Congés bonifiés des fonctionnaires originaires des outre-mer - Une réforme du dispositif, qui sera effective à compter de 2020. » Question orale de Mme Manuëla Kéclard-Mondésir relative aux congés bonifiés des fonctionnaires originaires des outre-mer. Réponse de Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances - Assemblée nationale séance du 26 mars 2019

Formation

La *formation statutaire et professionnelle des agents des ministères en 2017*. portail de la Fonction publique, 28 mars 2019

« En 2017, le nombre moyen de jours de formation par agent en fonction dans les ministères (hors ministères de l'enseignement et hors formation interministérielle) augmente de 0,3 jour pour la formation statutaire 5,3 jours : pour le MAA ce chiffre est de 0,9 (rassurons nous il ya pire (la défense avec 0,2 et les affaires étrangères avec 0,3 ...)et reste stable pour la formation professionnelle 3,2 jours) par rapport à 2016 ». Pour le MAA ce chiffre est a 1,8et là il n' y a pas pire que nous !!!

Egalité professionnelle

Quelles [*différences de situation professionnelle entre les femmes et les hommes suite à une mobilité résidentielle*](#) ? » Dares Analyses, le 2 avril 2019 « Les femmes et les hommes qui changent de lieu de résidence voient leur situation professionnelle évoluer plus favorablement que les femmes et les hommes « sédentaires ». Toutefois, le déménagement conduit plus souvent à une démission pour les femmes en couple que pour les hommes en couple. Ces derniers sont davantage concernés par une mutation, qui s'accompagne d'une amélioration de la situation professionnelle dans six cas sur dix. Leurs motivations au déménagement sont aussi différentes : relativement aux hommes, les femmes avancent davantage un souhait ou une obligation et moins la perspective d'un emploi plus intéressant. »

« [*Comportements d'activité et conditions de travail des salariées autour d'une naissance : quels liens ?*](#) » Dares-Documents d'études, le 12 avril 2019, le 12 avril 2019 « Dans quelle mesure les ressources dont disposent les femmes salariées dans leur travail et les expositions auxquelles elles y sont soumises sont liées au fait qu'elles réduisent leur temps de travail ou arrêtent leur activité suite à une naissance ? L'étude conjointe des enquêtes Conditions de travail de 2013 et de 2016 (CT 2013 et CT-RPS 2016) permet d'éclairer cette question pour les salariées ayant eu un enfant entre les deux interrogations. »

Retraite

[*Les comportements de départ à la retraite*](#) - Réunion du Conseil d'orientation des retraites du 21 mars 2019 » 1 « Ce dossier cherche à mieux appréhender les motivations de décision de départ à la retraite des assurés. La première partie du dossier présente des éléments de cadrage statistiques sur les conditions de départ à la retraite. La deuxième partie est consacrée aux incitations économiques et aux motivations de départ à la retraite. La troisième partie revient sur l'information et les connaissances des assurés sur la retraite. Enfin, la dernière partie propose quelques éléments prospectifs sur le rôle de l'âge dans un système de retraite fonctionnant en rendement défini. »

« [*Réforme des retraites. Les syndicats réclament un débat spécifique au secteur public.*](#) » - La Gazette des communes, le 29 mars 2019 « A l'issue d'auditions sur la réforme des retraites, le Sénat organisait un nouveau colloque le 21 mars dernier. L'occasion pour les syndicats représentatifs dans la fonction publique, notamment, d'exprimer leurs inquiétudes. Selon eux, un « point d'étape » spécifique aux conséquences de la réforme sur les retraites des fonctionnaires doit être fait au plus vite. »

[*Colloque sur la réforme des retraites*](#), organisé par la commission des affaires sociales - Sénat Jeudi 21 mars 2019

Réforme des retraites : Réversion

A priori ça sera non pour les pour les pacsés.

Comme promis en octobre, lorsque [*les fondements du futur régime universel*](#) ont été posés par Jean-Paul Delevoye, le document de travail réaffirme que les retraités actuels (et ceux qui partiront d'ici à 2024) conserveront leurs pensions de réversion et leurs droits à réversion en cas de décès du conjoint.

En revanche, les générations qui prendront leur retraite à partir de 2025 « bénéficieront des mêmes prestations pour chaque euro cotisé », c Qu'ils soient indépendants, fonctionnaires, ou salariés, les mille nuances des 42 régimes de retraite actuels vont disparaître pour laisser place à une règle unique.

la grande question, non tranchée à ce stade par l'équipe Delevoye, sera celle du taux de réversion. Actuellement, on a grosso modo droit à 50 % de la pension du disparu dans la fonction publique, 54 %

au régime général, 60 % chez les non-salariés. Le principe retenu est le maintien du niveau de vie du conjoint survivant. [Dans l'OCDE, la moyenne](#) tourne autour de 50 %.

C'est aussi le taux qui permet de compenser la dissymétrie des rôles entre les femmes et les hommes, selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), sachant qu'en moyenne au sein des couples en âge de travailler en 2011, femmes et hommes apportent respectivement 36 % et 64 % des revenus d'activité et de remplacement.

Toutefois, ajoute-t-il, une réversion à 50 % ne garantit pas en soi le maintien du niveau de vie. Pour jouer ce rôle d'« assurance-veuvage », il faudrait un taux variant entre 33 % et 67 % : [la réversion ne serait plus un pourcentage de la pension du disparu, mais « la différence entre les deux tiers de la somme des pensions des deux conjoints et la pension du conjoint survivant », explique le COR dans ses travaux publiés en janvier.](#)

[Familles nombreuses : les avantages de retraite pourraient diminuer.](#) » Les Echos, 1er avril 2019 « Les majorations de pension attribuées aux parents devraient demeurer proportionnelles aux revenus d'activité. Le bonus de 10 % à partir du troisième enfant ne sera pas forcément conservé. »

« [Retraites : huit Français sur dix ne veulent pas qu'on touche aux 62 ans.](#) »- Les Echos, le 4 avril 2019 « Deux tiers des personnes interrogées par Elabe soutiennent l'instauration d'un régime universel par points. Les ministres Gérald Darmanin et Bruno Le Maire ont redit ce jeudi que le débat sur l'allongement de la durée de travail restait ouvert, même si 79 % des Français refusent qu'on relève l'âge légal de départ en retraite, selon cette enquête. »

[Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique.](#) portail de la Fonction publique, avril 2019 « Le « Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique », en partie alimenté par des travaux de la DGAFP, fait le point sur la diversité des régimes de la fonction publique. »

[Retraites : les plans du gouvernement pour retarder les départs dès 2020.](#) » - Prévisima 30 avril 2019.

."le mot d'ordre du Chef de l'État est « on doit travailler plus longtemps, pour la bonne raison que l'on vit plus longtemps ». Il présente l'**allongement de la durée de travail** comme une hypothèse légitime pour financer la **baisse de l'impôt sur le revenu**, qu'il souhaite diminuer significativement.

Deux voies sont privilégiées : un système de **décote/surcote** qui incite à travailler plus longtemps et/ou une accélération du passage de 41,5 à 43 ans de cotisation pour **bénéficier du taux plein**.

Ces mesures seraient mises en place dès 2020, soit 5 ans avant la mise en place du **régime universel en points**"

